

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière, procède au dépôt du certificat de publication faisant suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant :


Règlement no. 279-2025 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no.157-2018 et le règlement de construction no. 159-2018 afin d'autoriser et d'encadrer l'utilisation de conteneurs à des fins de bâtiment complémentaire en zone résidentielle, dans le périmètre d'urbanisation.

Dépôt du résultat du registre :

- Le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 1087;
- Le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 120;
- Le nombre de signatures reçues est de 0.

Je déclare que le règlement no. 279-2025 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ CE 5 août 2025




Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLES 335 ET 348 DU CODE)

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale/greffière-trésorière à Saint-Victor, affirme solennellement avoir publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 16h00, le 5^e jour d'août 2025.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 5^e jour d'août 2025.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière